Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260330-2026_03_30_025-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 30 mars 2026
Délibération N°2026-03-30-025

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 26/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Etaient présents : Christian Le Roi, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Sébastien Lerestif, Pierre Connan, Marlène Renoux

Absente représentée :
- Madame Corinne Le Bivic a donné procuration à Pierre Connan

Absent :
- Monsieur Eric Le Moal

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre Connan a été désigné pour remplir ces fonctions.

---

4. Participation Ecole privée Ste Catherine La Roche Jaudy

En application de l'art. L. 442 – 5 du Code de l'Education nationale, les communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.
Cette obligation répond au principe de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé.
Monsieur le Maire invite les élus à voter la participation communale au fonctionnement de l'école privée Ste Catherine de La Roche Jaudy 2025/2026.

2025– 2026 ***Source : circulaire du Préfet des Côtes d'Armor du 30 septembre 2025***	
coût moyen départemental par élève de maternelle	**1 650 €**
coût moyen départemental par élève d'élémentaire	**570 €**

ECOLE SAINTE CATHERINE La Roche Jaudy			
Nb élèves de maternelle	**1**	**Participation**	**1 650€**

15, Rue du Bourg - 22220 Minihy-Treguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260330-2026_03_30_025-DE

Nb élèves d'élémentaire	1	**Participation**	**570 €**
total			**2 220€**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la somme allouée à l'école privée Ste Catherine La Roche Jaudy telle que présentée ci-dessus, conformément aux dispositions de la circulaire du 30 septembre 2025 fixant les coûts départementaux par élève de classe de maternelle et élémentaire.
Dit que le montant total est inscrit au budget primitif 2026 au compte 65748 « Autres personnes de droit privé », pour un total de 2 220€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Christian LE ROI





Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture